

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

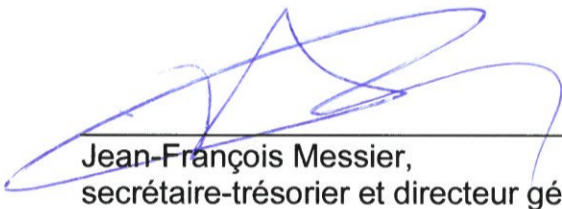
Est par la présente donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique qui se tiendra à huis clos et en visioconférence le **mardi 15 décembre 2020**, à 19 h 30, les membres de ce conseil municipal :

- Adopteront le budget pour l'année 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Toute personne intéressée pourra par la suite transmettre aux bureaux de la Municipalité ses questions et/ou commentaires sur ces sujets, par écrit, suivant les modalités et dans le délai qui seront communiqués à l'avis qui sera rendu public ultérieurement, notamment sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



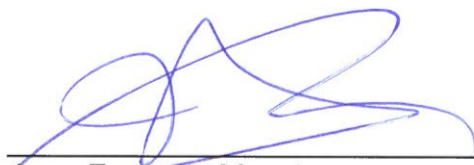
Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité en date du 8 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général